

Transfert de siège de sociétés patrimoniales entre la France et la Suisse

- > Quelles sont les motivations pour lesquelles certains chefs d'entreprises (français ou étrangers) transfèrent le siège de leurs sociétés patrimoniales vers la Suisse ou vers le Luxembourg ?
- > Quelles sont les incidences fiscales d'un tel transfert ?
- > Quel intérêt pourrait présenter le transfert de résidence de sociétés étrangères (suisse ou luxembourgeoises) en France ?



Maryse Naudin,

Associé du cabinet Tirard, Naudin,
Avocat au Barreau de Paris

Maryse Naudin a plus de 35 ans d'expérience dans le conseil aux multinationales en ce qui concerne les questions fiscales transfrontalières. Elle dispose également d'une expertise particulière en terme de conseil aux investisseurs institutionnels étrangers et aux fortunes privées acquérant des biens immobiliers français ainsi qu'en planification fiscale et successorale. Maryse Naudin est l'auteur du chapitre français de «Global Estate Planning» et possède une connaissance pratique et théorique complète du trust dans un contexte de droit civil.

Déroulement

8.30-9.00 Accueil et enregistrement
9.00 Début du séminaire
10.30 Pause-café
12.30 Fin du séminaire

Tout au long de son exposé, l'orateur illustrera ses propos par différents cas pratiques visant en particulier le transfert d'une société patrimoniale française vers la Suisse ou le Luxembourg et celui de sociétés suisses ou luxembourgeoises vers la France.

Introduction

- Qu'entend-on par société patrimoniale ?
- Quelle distinction entre sociétés patrimoniale, opérationnelle, holding, société civile, société civile immobilière ?
- Quel régime fiscal applicable selon la forme sociale des sociétés françaises, à la société proprement-dite et à ses associés ?

Quelles motivations au transfert de résidence d'une société française vers l'étranger ?

- Le développement des investissements et des activités opérationnelles en Suisse ou au Luxembourg
- La souplesse du régime juridique de l'autre Etat
- Le régime fiscal plus attractif du nouveau pays de résidence
- Le transfert de résidence à l'étranger des actionnaires de la société française
- Pallier le manque de substance en France de la société
- Autres motivations administratives et pratiques

Quelles motivations au transfert de résidence d'une société étrangère vers la France ?

- Développer les investissements et les activités opérationnelles en France
- Bénéficier du réseau de conventions fiscales internationales signées par la France
- Le transfert de résidence en France des actionnaires de la société étrangère

- Pallier le manque de substance dans le pays d'origine de la société

Comment transférer le siège d'une société ?

- Quelles démarches accomplir en France lors du transfert de résidence d'une société française à l'étranger ?
- Quelles démarches accomplir en France lors du transfert de résidence d'une société étrangère en France ?

Quelles sont les conséquences fiscales en France du transfert de siège social d'une société française à l'étranger ?

- Droits d'enregistrement
- Imposition des plus-values latentes
- Imposition des profits latents et réserves antérieures
- Conséquences affectant les actionnaires de la société dont le siège est transféré

Quelles sont les conséquences fiscales en France du transfert de siège social d'une société étrangère en France ?

- Droits d'enregistrement
- Conséquences affectant la société dont le siège est transféré
- Conséquences affectant les actionnaires de la société dont le siège est transféré

Quelles sont les solutions alternatives au transfert pur et simple de siège de la société française à l'étranger ?

- Exemples pratiques

Quelles sont les solutions alternatives au transfert pur et simple de siège de la société étrangère en France ?

- Exemples pratiques

Transfert de siège de sociétés patrimoniales entre la France et la Suisse

Informations pratiques

Renseignements et inscriptions

par tél: +41 (0)22 849 01 11
par fax: +41 (0)22 849 01 10
par e-mail: info@academyfinance.ch
par courrier: Academy & Finance SA,
16, rue Maunoir CP 6069, CH-1211 Genève 6
www.academyfinance.ch

Lieu de la conférence

Grand Hôtel Kempinski
Quai du Mont-Blanc 19, 1201 Genève

Prix

580 CHF (+TVA 7.7%)
Inscriptions supplémentaires de la même
société: -50%

Inscription et paiement

Règlement par virement bancaire ou par
carte de crédit. Le montant facturé sera
débité dès réception des informations rela-
tives à la carte. Dans tous les cas, une
facture vous sera transmise par email.

Annulation

Les annulations reçues avant le 23 octo-
bre 2018 seront remboursées à hauteur
de 80%. Les annulations reçues entre le
23 octobre et le 7 novembre 2018 seront
remboursées à hauteur de 50% du prix de
l'inscription. Les annulations reçues après
le 7 novembre ne seront pas remboursées.
Pour être prise en compte, toute annula-
tion doit être formulée par écrit (cour-
rier ou télécopie) avant la conférence. Si
l'annulation n'est pas reçue par courrier
ou par fax avant la conférence, le montant
total de l'inscription sera dû. Un remplace-
ment est admis à tout moment. Il doit être
communiqué par écrit avant la conférence.

Bulletin d'inscription

OUI, je m'inscris à la conférence "Transfert de siège de sociétés
patrimoniales entre la France et la Suisse" à Genève le vendredi 23
novembre 2018.

Pour plus de confort, inscrivez-vous par téléphone au +41 (0)22 849 01 11.

1^{ER} INSCRIT

Prénom et nom.....

Fonction.....

E-mail.....

2^{ÈME} INSCRIT (-50%)

Prénom et nom.....

Fonction.....

E-mail.....

Société.....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Tél.....Fax.....

Nom et adresse email de la personne responsable du paiement de la facture

.....

Virement bancaire Mastercard VISA AMEX

N° de carte: ____/____/____/____ Date d'expiration: ____/____

Nom du détenteur de la carte

Adresse du détenteur de la carte AMEX

Date Signature.....

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circon-
stances les y obligent.